

des collèges affiliés et des écoles préparatoires secondaires y figurent deux fois. Tous ensemble, les collèges avaient 21,307 élèves, dont 3,460 dans les collèges agricoles, 823 dans les écoles techniques, 447 dans les écoles de droit, 1,751 dans les écoles dentaires, vétérinaires et de pharmacie; 2,037 dans les collèges de théologie, 2,547 dans les collèges enseignant les lettres et les sciences, 9,899 dans les collèges classiques et 1,343 dans les collèges divers.

Après élimination de tous les doubles emplois, la population universitaire et collégiale se trouve ramenée à 52,639 étudiants ainsi répartis: 9,579 dans les cours préparatoires de 30 institutions; 12,287 étudiants en lettres et en sciences; 2,178 bacheliers se préparant à la licence; 2,941 étudiants en médecine; 2,178 étudiants en génie civil et sciences appliquées; 1,066 en musique; 1,673 en théologie; 499 en sciences sociales; 887 en commerce; 930 en droit; 505 en pharmacie; 890 en art dentaire; 1,214 en agriculture; 1,078 en pédagogie; 1,084 en science ménagère; 158 en hygiène et puériculture; 89 en sylviculture; 188 en médecine vétérinaire; 1,833 suivaient les cours abrégés à l'usage des instituteurs; 6,073 suivaient des cours analogues à l'usage du public; 2,941 suivaient des cours par correspondance; enfin, tous les autres cours non énumérés comptaient 5,260 élèves. La différence entre la somme de ces chiffres et le total net indiqué ci-dessus provient de ce que certains étudiants sont inscrits à plusieurs facultés. Il convient d'attirer l'attention sur le rôle considérable que jouent actuellement les cours abrégés et les cours par correspondance. Dans les universités seulement cette forme de l'enseignement revendique 6,558 étudiants, tandis que les cours réguliers en possèdent 24,632 et les cours préparatoires 6,606. En 1923-24, 12 des 23 universités professaient ces cours.

Diplômes décernés.—Durant l'année académique 1923-24, le diplôme de bachelier fut décerné à 3,683 élèves et ceux de licencié ou docteur à 1,448 étudiants (tableau 14). Ces derniers diplômes furent conférés par 23 institutions; à elles seules, les universités de Toronto et de Montréal en ont à leur actif 807, soit environ 56 p.c.; en ajoutant à ces deux institutions l'université Laval et l'Université d'Ottawa, on constate que toutes ensemble ces universités ont décerné 1,222 diplômes de licence ou de doctorat, c'est-à-dire près de 85 p.c. Dans ces quatre institutions les diplômes universitaires ont couronné des études faites dans les facultés suivantes: lettres, sciences et philosophie, 601; commerce 10; pédagogie 79; agriculture 15; sciences appliquées et génie civil 37; sylviculture 4; droit 91; médecine 124; musique 64; pharmacie 23; théologie 67; médecine vétérinaire 11; 96 autres cours non énumérés. Il est clair que, à l'exception de ceux attribués aux élèves des facultés des lettres, des sciences, de philosophie et de pédagogie, ces diplômes ne sont pas nécessairement le couronnement d'études terminées; au contraire, la plupart d'entre eux sanctionnent les phases intermédiaires des études de médecine, de droit, etc. qui s'achèveront plus tard par la licence ou le doctorat.

Statistique financière.—La statistique financière des universités nous apprend qu'à la date du 30 juin 1924, 22 de ces institutions possédaient un actif évalué à \$80,864,627. Les revenus de ces 22 universités (l'Université Laval n'a pas fait connaître les siens) s'élevaient à \$10,541,874, dont \$1,733,855 provenant de placements, \$5,507,333 dérivant de subventions des gouvernements et des municipalités et \$2,142,311 représentant les contributions des élèves. Les dépenses courantes de ces 22 universités se totalisaient par \$8,865,502 et leurs dépenses de premier établissement \$2,851,419, soit au total \$11,716,921 (tableau 13).